



# ASSOCIATION REGIONALE DES CIGALES D'ÎLE DE FRANCE

Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

## Principe :

Un club CIGALES est une structure de capital risque solidaire au service des créateurs d'entreprise qui défendent des projets alternatifs dans les manières de produire, de consommer et d'échanger et présentant un caractère d'utilité sociale, environnementale ou culturelle.

## Structures bénéficiaires et modalités d'intervention :

- ✓ *Sociétés à capitaux collectifs* : SARL, coopérative (SCOP, SCIC), SA, SAS :

Les CIGALES interviennent principalement sous forme de participation au capital, c'est notre cœur de métier. Des apports en compte courant d'associés peuvent compléter cette aide.

- ✓ *Associations* : Certaines CIGALES interviennent de façon plus réduite par des apports avec droit de reprise. Les CIGALES sont intéressées par les projets de transformation d'association en SCOP ou SCIC

## Critères de financement :

- ✓ Statut juridique (cf. paragraphe précédent).
  - ✓ Domaine d'activité de l'entreprise : insertion, commerce équitable, agriculture bio, développement durable, protection de l'environnement, énergies renouvelables, culture, NTIC....
- Certaines entreprises ont déjà été financées hors de ces critères (chaque club est autonome dans ces choix d'investissement mais s'inscrit dans notre charte commune).
- ✓ Statut du porteur de projet (Rmistes, chômeurs... mais ce n'est pas exclusif)
  - ✓ Nombre d'emplois susceptibles d'être créés.
  - ✓ Localisation du siège social : Ile de France.

## Montant financier :

Chaque CIGALES apporte en moyenne entre 1 000 € et 3 000 € par projet. Toutefois, des montants plus importants peuvent être accordés à un projet si plusieurs CIGALES investissent (autour de 10 000 €).

Si la mise en œuvre de votre projet nécessite un besoin de financement plus important, vous pouvez également solliciter une demande auprès de notre partenaire Garrigue, société de capital risque (renseignement sur [www.garrigue.net](http://www.garrigue.net)).

## Processus d'instruction de votre demande :

- ✓ Contacter l'Association Régionale d'Île de France pour nous présenter votre projet.
- ✓ Remplir le dossier de demande de financement (commun aux CIGALES et à Garrigue).

Vous pouvez solliciter une seule de ces deux structures ou les deux en fonction de votre besoin de financement.

- ✓ Etude de votre dossier par une commission de sélection.
- ✓ Invitation à une Bourse Aux Projets en cas d'avis favorable de la commission.

La Bourse Aux Projets est une réunion trimestrielle qui regroupe différents porteurs de projet (entre 5 et 10) et 30 à 40 représentants de clubs (chaque club désigne un ou plusieurs représentants). Lors de cette réunion, chaque porteur présente son projet pendant un temps de 6 à 8 minutes. S'en suit un temps d'échange informel avec les CIGALES intéressées par le projet.

**👉 Une participation financière de 30 € est demandée à chaque porteur de projet pour la prise en charge des frais de dossier et la mise en relation avec les clubs CIGALES.**

La décision d'investir dans un projet appartient à chaque club CIGALES qui en décidera lors d'une réunion ultérieure (à laquelle il peut vous inviter à venir faire une présentation plus développée).

## Contact avec les CIGALES :

Dans un premier temps, vous serez en lien avec l'Association Régionale. Après votre participation à la Bourse Aux Projets, les CIGALES intéressées prendront alors directement contact avec vous pour convenir d'un ou plusieurs rendez-vous et définir, le cas échéant, les modalités de financement.

ASSOCIATION LOI 1901 - N° SIRET : 392 863 296 00027

SIÈGE : 18 RUE DE VARENNE - 75007 PARIS ☎ : 01 42 84 98 73

COURRIEL : [at@cigales-idf.asso.fr](mailto:at@cigales-idf.asso.fr) - SITE INTERNET : [www.cigales-idf.asso.fr](http://www.cigales-idf.asso.fr)



# ASSOCIATION REGIONALE DES CIGALES D'ILE DE FRANCE

Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

## Procédure d'instruction des dossiers CIGALES : Les différentes étapes

- Dans un premier temps, il faut nous contacter pour recevoir le dossier de demande de financement. Ce dossier est commun aux CIGALES mais aussi à notre partenaire Garrigue. Si vous souhaitez solliciter les deux structures, remplissez un seul dossier mais envoyez le aux deux structures ([at@cigales-idf.asso.fr](mailto:at@cigales-idf.asso.fr) et [contact@garrigue.net](mailto:contact@garrigue.net)).
- Votre dossier sera alors étudié, au niveau des CIGALES, par une commission de validation qui vérifiera uniquement que vous êtes éligible aux critères des clubs (forme juridique, domaine d'activité, statut du porteur et viabilité économique, cf. fiche d'information). Les membres de cette commission se réunissent environ une fois par mois. Cela ne garantit pas de bénéficier d'un financement des clubs car ceux-ci sont autonomes dans leurs choix.
- Si votre dossier est validé, vous serez amené à présenter votre projet devant l'ensemble des clubs franciliens, en présence des autres porteurs retenus. Cette réunion s'appelle la Bourse Aux Projets. Elle a pour vocation d'être une première prise de contact entre porteurs et investisseurs. Au cours de cette réunion, vous disposez de 6/8 minutes de présentation à toute l'assemblée (30 à 40 personnes). Une fois que tous les porteurs ont présenté leur projet, s'ensuivent des échanges informels avec les représentants des CIGALES intéressées pour convenir éventuellement d'une date de rencontre et échanger des coordonnées. Aucune décision d'investissement ne sera prise le jour même.
- Les clubs intéressés vous recontacteront par la suite pour étudier avec vous votre projet et vous poser de façon plus détaillée leurs questions. Il faut compter un délai de deux mois au moins pour avoir une décision d'investissement, favorable ou non.